



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Service Foncier et Patrimoine  
Tél. 04 94 36 36 74

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Carine MAUREL  
Gestionnaire de patrimoine

☎ 04.94.36.83.98 – [cmaurel@mairie-toulon.fr](mailto:cmaurel@mairie-toulon.fr)

**DECISION MUNICIPALE N° 2025/077/A.J.**

**Publié Le** 20 JUIN 2025

## DECISION

Le **Maire de TOULON** soussigné, Madame Josée MASSI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**Vu** l'arrêté n° 23/AR/51 du 03 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY,

**Vu** l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

**Considérant** que la Ville est propriétaire de locaux dans un immeuble situé à TOULON (83000) 334, Avenue de la République, dénommé « PALAIS CRONSTADT », cadastré section CM numéro 330,

**Considérant** que l'association « L'ARENE » organise un événement intitulé « WATER EDITION » (rugby sur l'eau), destiné à promouvoir le rugby auprès du grand public, notamment à travers des activités sportives accessibles à tous,

**Considérant** que l'association a sollicité la mise à disposition temporaire desdits locaux pour les besoins de cet événement, prévu du 23 juin 2025 au 30 juin 2025,

**Considérant** que la Ville de Toulon a accepté cette demande, dans le cadre d'un soutien ponctuel à la vie associative et sportive locale,

## DECIDE

**DE CONCLURE** avec l'association « L'ARENE » dont le siège social est sis à TOULON (83000) 2, Rue LAMOTHE GUERIN, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux situés à TOULON (83000) 334, Avenue de la République, dénommé « PALAIS CRONSTADT ».

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révoquant du 23 Juin 2025 au 30 Juin 2025 et ne sera pas renouvelable.

Une participation financière d'un montant total de 100 €, correspondant à une redevance annuelle de 50 € et à une provision forfaitaire de 50 € au titre des frais de fonctionnement, sera demandée à l'association.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 17 JUIN 2025

Transmis au contrôle de Légalité le : 20 JUIN 2025

Publié le : 20 JUIN 2025

  
Pour le Maire de Toulon  
Geneviève LEVY  
Adjoint au Maire  
Délégué aux Propriétés Foncières



**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE 2025/077/A.J. - Conclusion et révision du louage des choses - Association &amp;quot;L'ARENE&amp;quot;

Date de transmission de l'acte : 20/06/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 20/06/2025

Numéro de l'acte : 2025077AJ ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20250617-2025077AJ-AR

Date de décision : 17/06/2025

Acte transmis par : Stéphanie DUPONT ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

